
Arrondissement de
MONTLUÇON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉRAT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 juin, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de dix-neuf, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 14 juin 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 19
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

14 juin 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

25 juin 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme
JOUANNIN..Mr BOY, Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme
BERGERON..Mr LIMOGES..Mme BERRUER..Mr LACAUX..
Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..RICHOUX..
LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..
Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

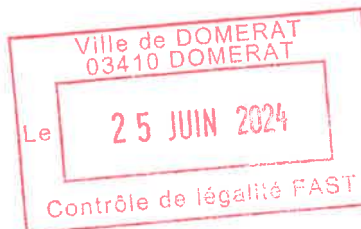
Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr HAMELIN à Mr
LIMOGES, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme
FAUCHARD à Mr DE SOUSA, Mme COULANGEON à Mme
BERRUER, Mme BRUNET à Mme LESCURAT, Mr LUQUET
à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr OSTERTAG, Mme
MATHIAUD à Mr RICHOUX, Mme PETIT à Mme PIRES.

**OBJET : Effacement
dette particulier.**

~~~~~  
Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2024 est approuvé  
(date de publication : 25 juin 2024).

240622-16



~~~~~  
L'assemblée est informée que la trésorerie de Montluçon
municipale a adressé à madame le maire, en date du 13 mai
2024, un courrier lui faisant part d'une décision de la
commission de surendettement des particuliers imposant une
mesure de rétablissement personnel concernant une
administrée débitrice de la ville de Domérat.

Cette décision prévoit l'effacement de toutes les dettes non
professionnelles nées antérieurement au jugement du 27 mars
2024, soit, concernant la ville de Domérat, un montant total de
543,30 €.

Il convient donc de procéder à l'annulation de cette dette au
compte 6542.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette décision
de justice et à autoriser madame le maire à procéder à
l'annulation de la dette correspondante

.../...

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

PREND acte de la décision de justice et **AUTORISE** madame le maire à procéder à l'annulation de la dette correspondante conformément aux documents ci-annexés.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 25 juin 2024